

la réforme fiscale dans son entier, le Livre blanc, le bill C-259, de même que ce qu'ils ont coûté au contribuable canadien, nous devons nous demander si l'affaire en a valu la peine. Je pense que les changements que propose le bill auraient pu être incorporés à un budget régulier.

J'ai fait partie du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, qui s'est rendu dans les provinces de l'Ouest pour recevoir des mémoires et entendre la réponse du public aux propositions du Livre blanc. On nous a constamment rappelé les répercussions que ces propositions avaient sur l'expansion du commerce extérieur, et sur la construction. C'est pourquoi on hésitait à lancer de nouveaux projets, ce qui a eu un effet de ralentissement sur toute l'économie.

Il va sans dire qu'aujourd'hui notre économie est terriblement malade, qu'elle souffre d'un chômage élevé, de l'inflation et d'un des plus hauts taux de faillites connus jusqu'ici. Il suffit de se rappeler que les projets de Syn-crude, dans le nord de l'Alberta, ont été retardés, projets de l'ordre de 300 millions de dollars qui ont été reculés précisément par suite des propositions fiscales énoncées dans le Livre blanc.

Je ne pense pas que nous sachions jamais ce qu'a coûté en dollars au contribuable canadien toute cette affaire, mais qu'il suffise de dire que ce coût a été très élevé. Nous ne pourrions jamais évaluer en dollars la misère et les difficultés créées par les mises à pied, le manque de confiance dans l'économie et le manque d'emplois convenables. L'absence d'expansion du marché de la main-d'œuvre, qui a été dans une large mesure la conséquence du Livre blanc publié en 1969, nous a été fort dommageable.

Nous pourrions nous demander quelles sont les raisons de cette incertitude. Je crois que la réponse se trouve résumée à la page 5 du Livre blanc où il est dit que les propositions du gouvernement découlaient d'une étude sérieuse des principes qui régissent la fiscalité et son incidence, ainsi que des usages établis à cet égard, et que le gouvernement estimait que ces propositions constituaient les moyens les plus pratiques d'atteindre les objectifs nationaux, étant donné les circonstances actuelles. Monsieur le président, il s'agissait là d'une déclaration très ferme. C'était une prise de position catégorique à l'effet que, en ce qui concerne le gouvernement, les propositions contenues dans le Livre blanc constituaient le moyen parfait pour modifier non seulement la structure fiscale mais aussi les conceptions sociales et philosophiques des Canadiens.

Les hommes d'affaires, quelle que soit leur importance, les entreprises nationales et étrangères ont commencé à nourrir de vives inquiétudes sur l'avenir. Depuis, toute une série de mesures de rapiéçage ont été prises pour tenter de stimuler l'économie et, depuis quelque temps, nous supportons les conséquences de la politique décidée par les États-Unis. Il est évident à mes yeux que l'incertitude et la stagnation économique actuelles sont dues en grande partie aux propositions contenues dans le Livre blanc et annoncées en novembre 1969. J'ai déjà dit que nous ne saurons probablement jamais le montant exact des pertes subies à la suite de cette politique, mais nous savons que l'économie en a beaucoup souffert. Elle a souffert en raison de l'obstination du gouvernement à vouloir rendre le système fiscal équitable.

Nous savons que le coût de l'étude de ces mesures a été de l'ordre de 10 millions de dollars. Ce chiffre a été cité dans un article du *Journal* d'Ottawa du 10 juillet. Nous savons que le coût de cette étude par la Chambre des

[M. Mazankowski.]

communes a été très élevé, de l'ordre de 1 million de dollars. Le coût des auditions faites par le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques s'est élevé à \$601,321. Les dépenses pour les études et le personnel de recherche se sont montées à \$200,818 et celles encourues pour la comparution des témoins, à \$8,766. Le comité du Sénat a encouru des dépenses similaires et le monde des affaires a lui aussi dépensé beaucoup pour recruter des spécialistes en vue de défendre sa position devant le comité.

• (9.50 p.m.)

Non seulement notre régime fiscal est-il onéreux, mais il est compliqué, avec une myriade de changements, ce qui ne peut que semer la confusion chez le contribuable. Il pourrait se voir obligé de recourir aux services de comptables ou autres spécialistes, chose qui ne serait pas nécessaire dans des circonstances ordinaires. Je crois que cet aspect a été exposé suffisamment par ceux qui ont assisté au congrès de l'Association du barreau canadien. Les comptables et autres en ont facilement convenu. Les nouvelles dispositions contenues dans le bill C-259 transformeront le Canada en un peuple de commis aux écritures.

J'aborderai brièvement l'effet de cette mesure sur la petite entreprise et ses répercussions sur le monde agricole, y compris les coopératives. La mesure aura sûrement un effet dévastateur sur les coopératives qui offrent des services au monde agricole. Ainsi, je songe aux petites entreprises de nettoyage des graines qui offrent à l'agriculteur un service au prix coûtant et qui se retrouveront dans une situation très difficile sous le régime des nouvelles propositions. J'ai rencontré les membres de la Vermilion Seed Cleaning Association qui m'ont signalé qu'en vertu de leur politique actuelle, ils ne gagnent pas d'argent mais fournissent simplement un service à la communauté agricole. Ils n'ont pu accumuler d'argent dans l'ancien système et ils ont donc déclaré que le nouveau les obligerait à hausser leurs prix afin de demeurer solvables. Je crois que la même chose s'applique aux petites associations coopératives comme celle du bétail et à de nombreux autres petits groupes qui offrent seulement les services que ne fournit pas l'entreprise privée.

Il n'est pas nécessaire d'être expert en fiscalité, et je suis loin de l'être, pour constater que ce bill aura de graves répercussions sur l'agriculture et sur les petites entreprises. L'effet de l'impôt sur les gains de capital est évident, mais on a très peu parlé de la charge fiscale accrue que devra supporter la communauté agricole à cause des nouvelles mesures. On peut ainsi constater que même le ministre des Finances et les experts en fiscalité qui travaillent de concert avec les auteurs du rapport de la Commission de planification de l'agriculture veulent se débarrasser des deux tiers des agriculteurs du Canada.

M. Mahoney: Vous devrez faire beaucoup mieux si vous voulez poursuivre durant quatre autres minutes.

M. Mazankowski: Je resterai ici aussi longtemps que vous. La situation se résume tout simplement à ceci: le gouvernement a présenté une mesure tendant, de propos délibéré, à détruire la ferme familiale, le bien-être et l'occupation du cultivateur.

M. Mahoney: Vous ne croyez pas ce que vous dites.

M. Mazankowski: J'en suis convaincu. Le fameux bill C-176, le programme LIFT qu'il aurait mieux valu surnommer *flop* (échec) le bill de stabilisation et ce qu'on a communément appelé le programme de regroupement